

Le bracelet santé, risque de dérive pour la vie privée ?



[Tristan Péloquin](#)

La Presse

Que diriez-vous de porter un bracelet intelligent qui calcule votre rythme cardiaque et les calories que vous brûlez en échange d'un rabais sur votre prime d'assurance vie ? C'est exactement ce que s'apprête à offrir la société Manuvie à ses clients canadiens. Une proposition qui inquiète les spécialistes de la protection de la vie privée.

Comment ça marche?

La compagnie d'assurances John Hancock, filiale américaine de Manuvie, a été la première en Amérique à offrir un tel programme.

En gros, les participants répondent à un questionnaire en ligne au sujet de leur hygiène de vie et se font donner un « objectif de santé » à atteindre. Ils doivent ensuite

Aux États-Unis, où un tel programme a déjà cours, les participants ont reçu gratuitement un bracelet intelligent FitBit (photo), qui surveille leur activité physique et achemine des données relatives à leur santé à une société partenaire de l'assureur Manuvie.

PHOTO ARCHIVES THE NEW YORK TIMES

entrer régulièrement des données relatives à leur santé et leurs activités physiques sur le site de The Vitality Group, société partenaire de Manuvie créée par l'assureur sud-africain Discovery. En échange, les participants obtiennent un rabais allant jusqu'à 15 %.

Est-ce obligatoire de porter un bracelet intelligent ?

Aux États-Unis, les participants ont reçu gratuitement un bracelet FitBit, qui surveille leur activité physique et qui télécharge automatiquement les données récoltées sur le compte de Vitality. Porter le bracelet n'est qu'un des gestes permettant aux participants d'accumuler des points. Les participants remplissent aussi leur banque de points en se soumettant, par exemple, à des examens de dépistage du cancer ou en se faisant vacciner contre la grippe. Au Canada, l'utilisation de « technologies prêtes à porter » comme le bracelet FitBit fait également partie du programme que Manuvie est en train de développer, confirme la porte-parole Anne-Julie Gratton.

Que fera Manuvie avec ces données ?

Manuvie assure qu'elle ne récoltera aucune donnée de santé qui aurait une influence sur la classification du risque de ses clients. « La seule information que nous allons recevoir proviendra de Vitality, et ce sera une classification au niveau du pointage obtenu, qui donnera droit à des primes. Jamais les participants ne seront pénalisés s'ils ont un mauvais score. Nous n'aurons aucune donnée médicale », assure la porte-parole Anne-Julie Gratton.

Qu'en pensent les experts de la protection de la vie privée?

Benjamin Fung, chercheur à la chaire de recherche Data Mining and Cybersecurity de McGill, croit que les données récoltées pourraient à terme permettre de prédire les activités des participants. « Si on combinait les données du bracelet FitBit avec celles d'une carte de crédit, on pourrait prédire ce qu'une personne mange, par exemple. C'est une information qui donne une très bonne idée de l'espérance de vie d'une personne », illustre-t-il.

« Le diable est dans les détails », rappelle pour sa part Ma'n Zawati, avocat et directeur général du Centre de génomique et politiques de l'Université McGill. « Il faudra regarder en détail les mesures de confidentialité du contrat. La question est de savoir quels sont les types d'informations que Manuvie pourra récolter. »

À quel point les lois canadiennes protègent-elles les consommateurs contre l'utilisation inadéquate de ces informations ?

Au Canada, la Loi sur la protection des renseignements personnels oblige les entreprises à obtenir un consentement avant de récolter toute information personnelle concernant leurs clients, souligne Ida Ngueng Feze, également chercheuse au Centre de génomique et politiques de l'Université McGill. « Le problème, c'est que même s'il y a eu consentement, on ne sait pas ce qui se passe après que l'information a été envoyée », explique-t-elle.

Le commissaire à la protection de la vie privée ne s'est pas encore penché sur le programme que compte offrir Manuvie. « Nous encourageons les individus à considérer attentivement les répercussions possibles avant de communiquer des renseignements personnels - en particulier des renseignements sensibles - à des tiers », a indiqué une porte-parole dans un communiqué.

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.